



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024 - PROCES VERBAL DE SEANCE

Par suite d'une convocation en date du 5 octobre 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Régis du Coin se sont réunis en date du 8 octobre 2024, à 9h00, en salle du conseil, sous la présidence de Mr André VERMEERSCH, Maire.

La convocation a été affichée le 5 octobre 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

Marchés publics	Lancement procédure des marchés publics pour le projet d'extension et de sécurisation du réseau AEP
-----------------	---

Pas de question diverse

Membres présents :

VERMEERSCH André, SAUVIGNET François, BARRALLON Patrice, BRUNON Martine, CORTIAL Bernadette, LINOSSIER Gérard, GIBAUD Jean-Jacques

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent Excusé : MOURIER Bernadette avec procuration à Bernadette CORTIAL, FRACHON-KLEIJ Jeanine avec procuration à Patrice BARRALLON, MANET Laurent avec procuration à André VERMEERSCH

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Le conseil municipal a désigné, Bernadette CORTIAL pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Lancement procédure des marchés publics pour les travaux d'extension et de sécurisation de l'AEP – Marché à procédure adaptée (MAPA).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

Article 1^{er}- Définition de l'étendue du besoin

Mr le Maire rappelle que la Commune de Saint Régis du Coin a réalisé un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire communal, validé en 2022, qui préconise notamment la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune par la mise en place d'une interconnexion avec le Syndicat

de la Semène et la création d'un nouveau réservoir à Chaussitre. Par ailleurs, plusieurs administrés ont sollicité la Mairie afin d'être raccordés au réseau AEP

Article 2- Le montant prévisionnel des travaux.

Ces travaux ont été estimés à 1 552 235 € HT.

Article 3 Décision

Après délibération et vote à la majorité, le Conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux d'extension et de sécurisation de l'AEP ;

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de cette consultation.

La date du prochain conseil est fixée au 7 novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30.

Fait à St Régis du Coin, le 8 octobre 2024

Le Maire :	La secrétaire de séance :
André Vermeersch	Bernadette CORTIAL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception des délibérations en préfecture le 8 octobre 2024

et de la publication de ce Procès-Verbal le 8 octobre 2024